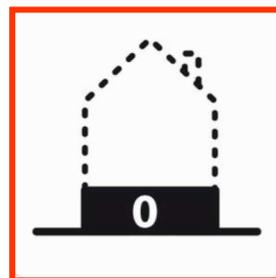




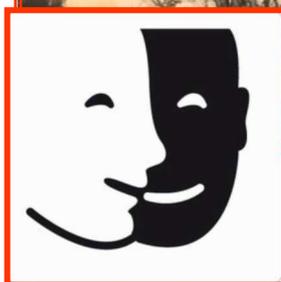
Les Soleils d'Or

PROJET D'ETABLISSEMENT

2016-2021

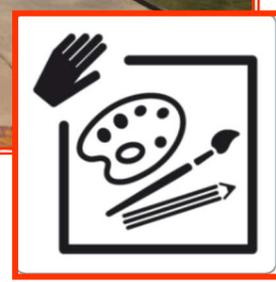


Le foyer



Handicap

Foyer de vie
« Les Soleils d'Or »



Activités

Table des matières

I Le positionnement.....	1
1.1 Le Foyer de Vie les Soleils d'Or.....	1
1.1.1 Quelques éléments d'histoire.....	1
1.1.2 Organigramme de l'Association.....	2
1.2 Les finalités du Foyer de Vie « Les Soleils d'Or ».....	2
1.2.1 Construire un cadre institutionnel.....	2
1.2.2 Les missions de l'établissement.....	3
1.3 La population accueillie et les modalités d'admission.....	3
1.4 L'établissement dans son environnement.....	4
1.4.1 L'implantation géographique.....	4
1.4.2. Les principaux partenaires.....	5
1.4.2.1 Les partenaires internes.....	5
1.4.2.2 Les partenaires externes.....	7
1.4.3 Les locaux.....	8
1.4.3.1 Les lieux de vie.....	9
1.4.3.2 Arc en Ciel : lieu d'activités.....	9
1.4.3.3 La cafétéria.....	9
II La méthodologie.....	10
2.1 La philosophie de l'établissement.....	10
2.2 Les valeurs fondatrices de l'action.....	11
2.2.1 Les droits et les devoirs des personnes accueillies.....	11
2.2.2 Le Conseil de la Vie Sociale, lieu du droit d'expression.....	11
2.2.3 L'accompagnement à la vie intime.....	11
2.3 Le projet personnalisé.....	13
2.3.1 La notion de référence.....	13
2.3.2 Le suivi de projet : la personnalisation de l'accompagnement.....	13
2.4 Le fonctionnement du FVO les Soleils d'Or.....	14
2.4.1 Le foyer de jour/l'externat.....	14
2.4.1.1 Le projet.....	14
2.4.1.2 Les activités.....	14
2.4.2 Le foyer de vie/l'internat.....	18
2.4.2.1 La Maison verte/la Maison Bleue.....	18
2.4.2.2 La Maison D'en Bas.....	19
2.5 Le cadre de l'évaluation.....	20
2.5.1 L'évaluation interne.....	20
2.5.2 Les résultats de l'évaluation.....	20
2.5.3 Le classeur PACQ (Plan d'Amélioration Continu de la Qualité).....	20
III L'organisation.....	21
3.1 Le personnel.....	21
3.1.1 Organigramme du FVO les Soleils d'Or.....	21
3.1.2 L'équipe pluridisciplinaire.....	22
3.1.2.1 L'équipe de direction.....	22
3.1.2.2 Le secrétariat.....	22
3.1.2.3 L'équipe éducative.....	22
3.1.2.4 Les infirmières.....	24
3.1.2.5 Les psychologues.....	24
3.1.2.6 L'équipe de nuit.....	25
3.1.2.7 Les services généraux.....	26

3.1.3 Les instances de réflexion et d'élaboration.....	26
3.1.3.1 La réunion institutionnelle.....	26
3.1.3.2 Les réunions de l'externat.....	26
3.1.3.3 Les réunions de l'internat.....	27
3.1.3.4 Les réunions de l'équipe de nuit.....	27
3.1.3.5 La réunion des services généraux.....	27
3.1.3.6 La réunion de direction.....	27
3.1.3.7 Les réunions d'analyse des pratiques.....	27
3.1.4 La formation.....	28
3.1.5 Les entretiens professionnels.....	28
3.1.6 La communication.....	28
3.1.7 L'intérim.....	29
3.1.8 L'accueil des stagiaires et des bénévoles.....	29
3.2 L'organisation du travail.....	29
3.2.1 Une journée type.....	29
3.2.2 Les week-ends.....	30
3.2.3 Les séjours.....	30
3.3 La sécurité et les obligations réglementaires.....	31
3.4 Matériel et véhicules.....	31
IV Perspectives, projets et plan d'amélioration.....	32

I Le positionnement

1.1 Le Foyer de Vie les Soleils d'Or

1.1.1 Quelques éléments d'histoire

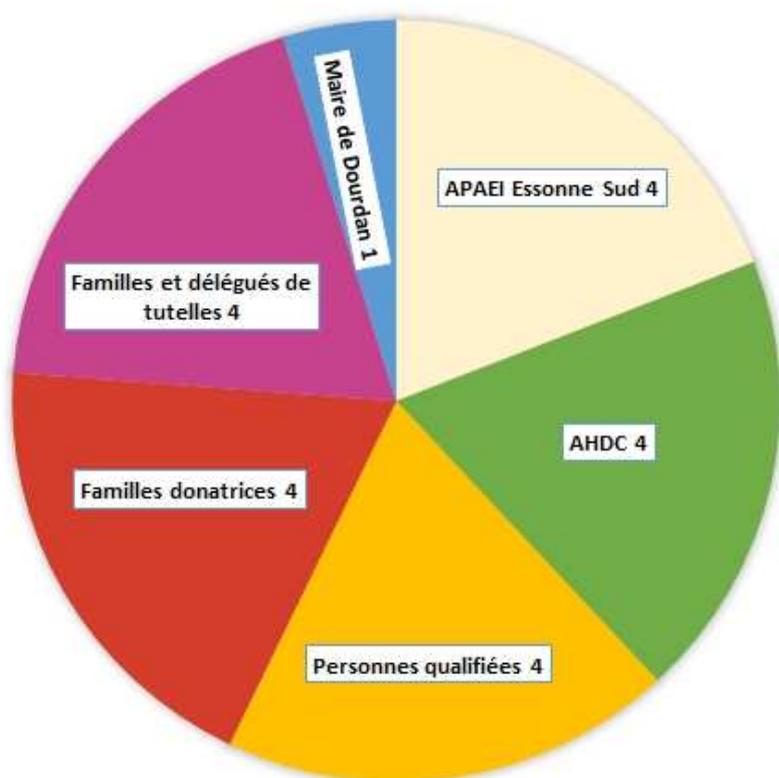
L'IADES (Inter Association Dourdan Essonne Sud), association à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901, a vu le jour en 1984. Le sud de l'Essonne étant peu équipé en établissements pour personnes adultes handicapées, deux associations locales :

L'APAEI Essonne Sud (Association de Parents, de personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis Essonne Sud) et l'AHDC (Association des Personnes Handicapées de Dourdan et son Canton) décident de s'unir pour parvenir à leur but : créer et gérer des établissements destinés à accueillir des personnes adultes handicapées mentales et/ou physiques. Elles fédèrent autour de cet objectif d'autres forces vives partageant le même idéal : les familles Ceccaldi-Pavard et Lefèbvre-Minot, donatrices des terrains sur lesquels sont construits les établissements. Puis les rejoindront l'A.P.A.J.H. 91, les Papillons Blancs du Val d'Orge, la ville de Dourdan, et plus tard le Rotary Club de Dourdan. Cette démarche originale aboutit à la composition de l'IADES, définie dans ses statuts.

La singularité de l'IADES est qu'elle constitue un groupement avant l'heure, et que son Conseil d'Administration n'est composé que de bénévoles conformément à ses statuts.

1.1.2 Organigramme de l'Association

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'I.A.D.E.S.



- 4 administrateurs de l'APAEI Essonne Sud désignés par cette dernière ;
- 4 administrateurs de l'AHDC désignés par cette dernière ;
- 2 représentants de la famille Pierre Ceccaldi-Pavard, famille donatrice ;
- 2 représentants de la famille Georges Lefèvre-Minot, famille donatrice ;
- le Maire de Dourdan ou son représentant ;
- 4 représentants des familles et délégués de tutelles ;
- 4 personnes qualifiées.

1.2 Les finalités du Foyer de Vie « Les Soleils d'Or »

1.2.1 Construire un cadre institutionnel

Les Foyers de Vie Occupationnels ont été institués par l'article 168 du code de la santé publique, de la famille et de l'aide sociale. Leur financement est assuré par l'aide sociale départementale. Selon leurs ressources, les usagers reversent une participation à leurs frais d'hébergement.

L'action des foyers de vie s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire de la loi n°2000.2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la loi n°2005.102 du 11 février 2005 sur l'égalité des chances et l'accès à la citoyenneté des personnes handicapées.

Outre ces aspects, le cadre institutionnel est fixé par le projet d'établissement qui donne sens, crée un lien et une cohérence à l'action menée auprès des personnes accueillies qui, bien que déclinée au sein de différentes disciplines (éducative, thérapeutique...), doit conserver une unité et une globalité.

L'action des équipes au sein du foyer est orientée à la fois par la psychanalyse mais également par des approches éducatives, pédagogiques (Makaton, Snoezelen) et cognitives.

1.2.2 Les missions de l'établissement

- ➔ Assurer la sécurité physique et morale des personnes accueillies,
- ➔ Accompagner la personne dans son autonomie aussi bien physique (actes de la vie quotidienne comme la toilette, l'habillement, les repas, l'entretien de son espace de vie, les déplacements...) que psychique en soutenant la parole du résident et en favorisant son expression en développant des moyens divers de communication : utilisation de la méthode Makaton, et en instituant des lieux de paroles,
- ➔ Évaluer leurs besoins dans le cadre de leur projet, de leur développement et de leur environnement,
- ➔ Garantir leur bien-être et leur épanouissement physique et psychique (suivi médical, identification et gestion de la douleur, rythme de vie, aménagement d'un espace privé...),
- ➔ Garantir leur intimité et leur vie affective,
- ➔ Garantir l'expression de leur statut d'adulte,
- ➔ Valoriser et soutenir leurs compétences,
- ➔ Les soutenir dans une démarche de responsabilisation,
- ➔ Favoriser leur insertion sociale.

1.3 La population accueillie et les modalités d'admission

Le Foyer de Vie « Les Soleils d'Or » est agréé pour accueillir des adultes déficients intellectuels à partir de 20 ans reconnus inaptes au travail avec ou sans troubles du comportement associés et le cas échéant, avec épilepsie stabilisée. Les personnes accueillies dépendent de manière prioritaire de l'aide sociale de l'Essonne.

Les personnes accueillies doivent posséder une certaine autonomie dans les actes de la vie quotidienne et dans leurs déplacements.

Elles doivent pouvoir s'inscrire dans des ateliers structurés à temps plein ou à temps partiel.

Avant d'être admises, les personnes accueillies fréquentaient le plus souvent, d'autres établissements médico-sociaux (IMPro, IME, foyer de vie, ESAT...) ou, pour certains d'entre eux, le secteur psychiatrique enfant ou adulte. Certains vivaient dans leurs familles, sans solution d'accompagnement.

Le Foyer de Vie « Les Soleils d'Or » dispose de 58 places : 13 en externat et 45 en internat dont 2 places d'accueil temporaire.

Pour être admis au foyer de vie « Les Soleils d'Or », une notification d'orientation doit être délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) sur décision de la Commission Des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Chaque dossier de candidature est, dès sa réception, examiné par la direction afin de s'assurer que la personne remplit les critères d'admission. Puis le candidat est inscrit sur la liste d'attente à condition qu'il soit bénéficiaire de l'aide sociale de l'Essonne ceci afin de répondre à la directive du Conseil Départemental. Cette liste d'attente est mise à jour annuellement.

Lors d'une admission potentielle, une commission d'admission présidée par le Directeur et composée de la Directrice-Adjointe, d'une psychologue, de la chef de service, d'une infirmière, d'un éducateur de l'internat et/ou d'un éducateur de l'externat, se réunit, afin de hiérarchiser les dossiers réactualisés en fonction de certains critères (date de l'inscription sur la liste d'attente, degré d'urgence de la situation de la personne handicapée, adéquation avec le projet d'établissement).

Les candidats retenus, accompagnés de leurs familles ou de leurs représentants légaux, sont reçus par la direction pour une présentation du projet du foyer de vie et la confirmation du souhait de la personne.

Au terme de cet entretien, le directeur prononce l'admission du candidat retenu.

Des passerelles sont mises en place avec l'établissement d'origine afin d'assurer une transition dans l'accompagnement de la personne.

Pour l'accueil temporaire, les dossiers sont examinés par la direction. Après son accord sur un stage potentiel, la référente de l'accueil temporaire organise une visite avec la personne et les différents partenaires qui l'accompagnent pour confirmer la demande. Un contrat de séjour est signé avant tout accueil.

Les contraintes d'admission posées par le Conseil Départemental (hormis l'âge) ne s'appliquent pas à l'accueil temporaire.

1.4 L'établissement dans son environnement

1.4.1 L'implantation géographique

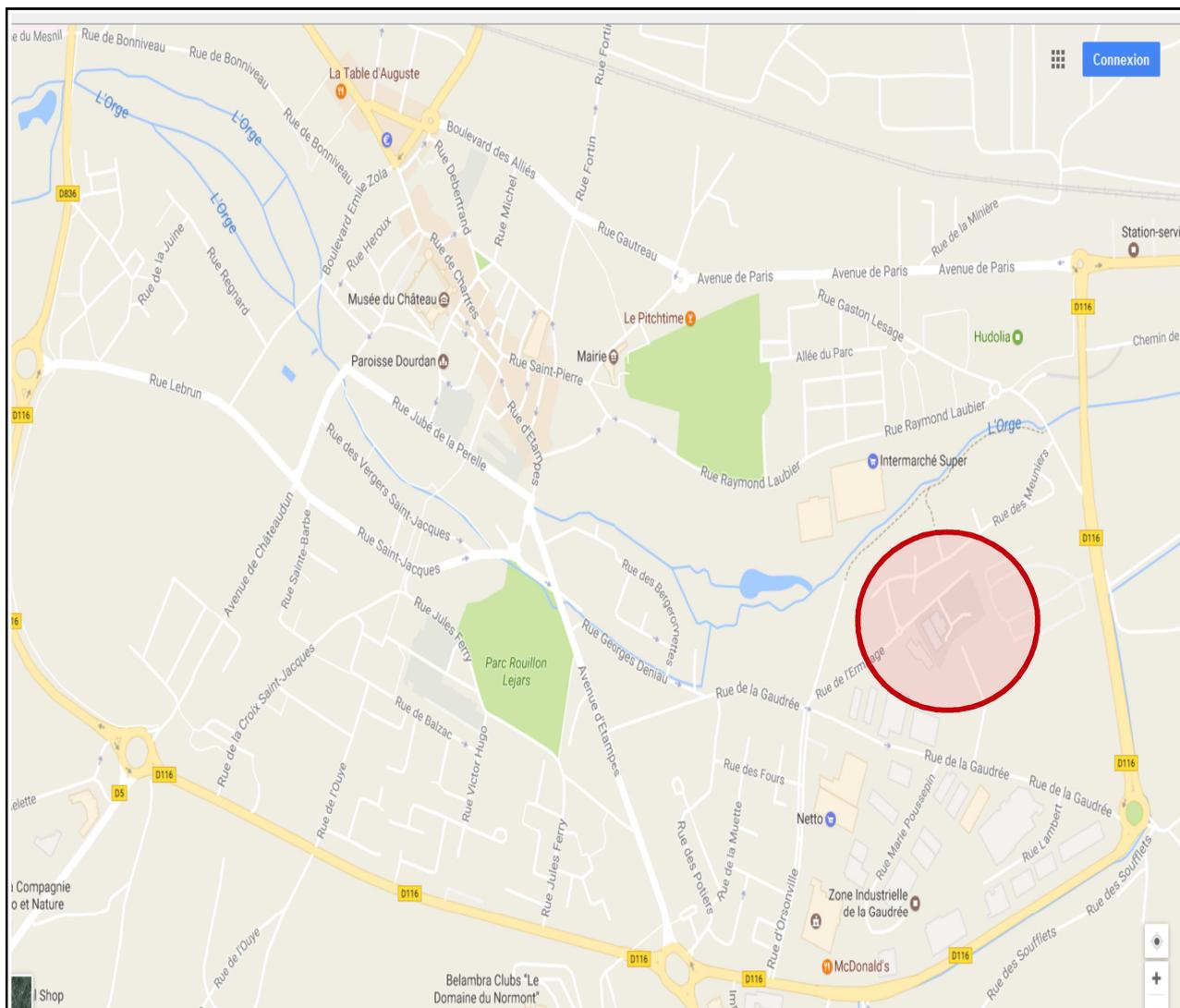
Le Foyer de Vie « Les Soleils d'Or » est situé à Dourdan, ville de 10 500 habitants, dans le Sud-ouest de l'Essonne, tout comme l'ESAT « Les Ateliers de l'Ermitage », les Foyers d'Hébergements destinés aux travailleurs de l'ESAT, et le Foyer d'Accueil Médicalisé « *Myosotis* », structures également créées et gérées par l'I.A.D.E.S.

L'implantation du site IADES dans une ville aux dimensions humaines (10 500 habitants) permet de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap dans le tissu social.

La commune de Dourdan, entourée par les plaines de la Beauce et les forêts de Dourdan et Rambouillet, offre les avantages de la campagne et de la ville. Dourdan est desservie par l'autoroute A 10, le RER C et par un réseau de cars qui facilite les déplacements transversaux vers Etampes, Rambouillet ainsi que des liaisons rapides par cars autoroutiers vers Orsay, Les Ulis, Briis sous Forge et Massy.

Equipée d'un hôpital, de collèges et lycées, de gymnases, d'un complexe aquatique et d'un stade, Dourdan possède une vie associative, culturelle et sociale très active.

Ce contexte à taille humaine favorise les relations sociales et permet de s'intégrer facilement à la vie locale. Le site IADES se trouve à l'entrée de la zone d'activité Antoine Lavoisier, à proximité du centre ville, et d'une grande surface. Il est aussi aisé d'aller faire ses courses que de se promener en forêt.



1.4.2. Les principaux partenaires

1.4.2.1 Les partenaires internes

Situé sur le même site géographique à l'exception des foyers d'hébergement localisés en centre ville, les établissements de l'IADES sont amenés à collaborer étroitement selon différents modes :

➤ *L'accueil de résidents*

Certains résidents, de par les objectifs de leur projet personnalisé, peuvent bénéficier de certaines activités du FAM et de l'ESAT. De même, le foyer de vie peut accueillir au sein de ses activités des résidents du FAM ou des travailleurs de l'ESAT dont les besoins évoluent.

Par ailleurs, deux journées par semaine, une éducatrice anime un atelier Pro-ESAT avec un groupe de résidents permettant à ces derniers de s'impliquer dans une activité tournée vers le travail. De même, des stages au sein de l'ESAT peuvent être mis en place pour certains résidents des Soleils d'Or en fonction du projet personnalisé.

> ***Le partage des locaux***

Le foyer de vie « Les Soleils d'Or » et le foyer d'accueil médicalisé « Myosotis » occupent les locaux d'Arc-en-Ciel pour réaliser des activités selon une répartition théorique qui est respectivement de 2/3, un 1/3. Par ailleurs, la cafétéria, située au cœur du site est fréquentée par les résidents et travailleurs de l'ensemble des structures. L'installation d'un mur adapté d'escalade permet d'ouvrir ce lieu à des établissements voisins ainsi qu'au Comité Départemental du Sport Adapté.

> ***Les prestations de service***

L'ESAT « Les Ateliers de l'Ermitage », par le biais de conventions signées avec le foyer de vie et révisées tous les ans, assure le service de restauration et le service de blanchisserie (Lavoir-Fer). Les résidents, internes, externes et les salariés déjeunent au self, lieu de socialisation, du lundi au vendredi. Le résident interne qui le souhaite, peut déjeuner sur son lieu de vie. Les soirs de la semaine, les repas sont également confectionnés par la restauration à l'exception des petites unités de vie qui les élaborent elles-mêmes.

Durant les week-ends, un repas sur deux est cuisiné par les éducateurs et les résidents sur les maisons, l'autre étant préparé par la restauration.

Concernant l'entretien du linge, chaque résident, s'il le souhaite, peut disposer des services du Lavoir-Fer.

L'ESAT intervient également pour des prestations de nettoyage des locaux : à la Maison d'en Bas quatre fois par semaine, ainsi qu'à la cafétéria deux fois par semaine.

> ***Le support du siège administratif***

Installé au cœur des établissements, le siège est un endroit ressource. C'est un partenaire qui permet à la Direction du Foyer de Vie de prendre du recul sur le fonctionnement de l'établissement à travers des échanges réguliers avec la Direction Générale et la Direction Financière. Il est aussi incontournable pour tout ce qui concerne la gestion des ressources humaines, administrative et budgétaire. Enfin, le siège veille à la bonne application sur le terrain des décisions du Conseil d'Administration et à la réalisation des projets.

> ***Les permanences durant les week-ends et les périodes de vacances***

A tour de rôle, les cadres des différents établissements de l'IADES assurent les permanences sur toutes les structures, le week-end et durant les vacances.

> ***Les événements festifs***

Pour chaque événement marquant (Noël, parrainage motos...), des commissions de travail incluant des représentants de chaque établissement (résidents et salariés) se constituent et travaillent ensemble à la réalisation de ces moments festifs.

1.4.2.2 Les partenaires externes

La famille, partenaire privilégié, occupe une place importante dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de la personne accueillie.

Bien que ne devant pas se substituer au résident, sa famille est sollicitée, dans le respect des désirs, de la vie privée et des choix de la personne accueillie. Ce partenariat implique une vigilance dans le maintien de l'attribution du rôle de chacun.

Concrètement, le partenariat avec les familles se matérialise par les points suivants:

- ➔ Procédure d'admission et signature du contrat de séjour,
- ➔ Présentation et validation du projet personnalisé,
- ➔ Rencontres avec la direction ou la chef de service à la demande de l'établissement ou de la famille,
- ➔ Rencontres avec les psychologues de l'établissement,
- ➔ Échanges informels avec les équipes éducatives lors des départs ou des retours de week-end,
- ➔ Réunions des familles sur des thèmes précis ou autour de moments festifs,
- ➔ Courriers réguliers de la direction sur la vie de l'établissement.

➤ Les établissements médico-sociaux et sanitaires

Comme évoqué précédemment, les personnes accueillies au sein du foyer « Les Soleils d'Or » viennent, pour la plupart d'entre elles, d'autres établissements médico-sociaux de l'Essonne.

Pour préparer cette transition, des salariés du foyer de vie « Les Soleils d'Or » sont amenés à rencontrer les professionnels de ces établissements.

Parallèlement, le départ des résidents des « Soleils d'Or » vers d'autres structures, qu'il soit définitif ou bien qu'il s'agisse d'un séjour de rupture, nécessite une collaboration étroite avec ces dernières. Cette collaboration s'effectue sous forme de bilans, de synthèses et de rencontres entre les différentes équipes.

Concernant l'accueil temporaire, la coopération s'effectue sur le même mode mais avec un éventail plus large géographiquement.

Pour certains résidents, un travail de collaboration avec les établissements psychiatriques (EPS Barthélémy Durand) est indispensable. Une convention avec cet établissement est toujours à l'ordre du jour. Un partenariat est également mené avec le Centre Médico-psychologique de Dourdan pour le suivi de plusieurs résidents sous forme de synthèses régulières.

Les séjours dans d'autres établissements offrent aux professionnels des possibilités de relais pour certains résidents chez qui, il est constaté une certaine usure face à la vie institutionnelle. Cette usure se manifeste souvent par des troubles du comportement qui peuvent parfois fragiliser l'accueil de la personne sur le long terme. Ces séjours offrent un second souffle au résident, permettent aux équipes de prendre du recul et de repenser la prise en charge notamment en s'appuyant sur le regard neuf et distancié d'autres professionnels. Pour répondre à cette problématique, ces séjours sont en général programmés plusieurs fois dans l'année pour une à plusieurs semaines selon les besoins et le projet du résident. Actuellement, nous travaillons en partenariat avec d'autres foyers de vie, notamment le foyer « Le Petit Cormier » à Saint Jean de Braye situé dans le Loiret.

➤ Le Conseil Départemental de l'Essonne

Financier et autorité de contrôle, le Conseil Départemental de l'Essonne collabore étroitement avec le foyer de vie « Les Soleils d'Or », le plus souvent par l'intermédiaire de la Directrice Générale et du siège administratif de l'IADES.

Chaque année, l'établissement propose à cette autorité de contrôle un budget prévisionnel de fonctionnement. Selon les procédures comptables réglementaires, ce budget prévisionnel prend respectivement en compte les charges salariales des personnels ainsi que les charges et investissements liés au fonctionnement de l'établissement. Conformément à la réglementation en vigueur, après examen du budget proposé, le Conseil départemental de l'Essonne fixe chaque année par arrêté, le prix de journée accordé pour l'internat et pour l'externat.

Les résidents du foyer de vie sont tenus de reverser une participation au département qui a accepté de prendre en charge leurs frais d'hébergement. Cette participation est calculée en fonction de leurs ressources propres.

> ***La Maison Départementale des Personnes Handicapées***

Seules les personnes handicapées détentrices d'une orientation de la MDPH, que ce soit pour un accueil permanent ou temporaire, peuvent être accueillies aux « Soleils d'Or ». L'obtention de cette orientation ou son renouvellement nécessite, en amont, la constitution d'un dossier adressé à la MDPH.

> **Les intervenants sociaux**

Pour les personnes handicapées accueillies en famille d'accueil, un travail de collaboration est indispensable avec les services du placement familial.

De même, les responsables du foyer de vie « Les Soleils d'Or » sont parfois amenés à rencontrer les travailleurs sociaux des Maisons de Solidarité pour les familles en contact avec celles-ci.

> **Les organismes de tutelles**

L'établissement travaille en partenariat avec les délégués à la tutelle en organisant au foyer des rencontres avec leurs protégés. Les délégués à la tutelle peuvent être associés à des thèmes de réflexion. Ils peuvent jouer un rôle de médiateur entre la famille de la personne accueillie et l'établissement.

> **Les professionnels médicaux, para-médicaux et les psychologues**

L'établissement, en lien avec les infirmières et les psychologues est amené à collaborer étroitement avec les professionnels de santé locaux (hôpitaux, médecins traitants, infirmières, kinésithérapeutes, laboratoires, dentistes, psychiatres). Dans certains cas, un partenariat privilégié a été mis en place avec des établissements plus spécialisés dans certaines pathologies comme le Centre Lejeune.

Périodiquement, et pour répondre à certains besoins spécifiques, un partenariat est mis en place avec la Protection Maternelle et Infantile essentiellement dans des actions de prévention sous forme de conseils et de rendez-vous individuels.

> **Les associations locales**

Parmi les activités, certaines d'entre elles s'effectuent en collaboration étroite avec des associations de proximité : associations culturelles, sportives, humanitaires et caritatives, de service comme l'Association des Familles afin de favoriser l'éducation à la citoyenneté.

1.4.3 Les locaux

Le Foyer de Vie « Les Soleils d'Or » se caractérise entre autres par une diversité et un éclatement géographique des lieux d'accueils.

1.4.3.1 Les lieux de vie

L'internat accueille 45 résidents sur 6 lieux de vie distincts, eux-mêmes répartis sur trois bâtiments :

- ➔ Le RDC de la Maison Verte qui offre 11 chambres et un local infirmerie,
- ➔ L'étage de la Maison Verte scindé en 2 unités : Emeraude et Camaïeu, toutes deux composées de 4 chambres,
- ➔ Le RDC de la Maison Bleue composé de 11 chambres,
- ➔ L'étage de la Maison Bleue baptisé Bleu Ciel qui possède 10 chambres,
- ➔ La Maison d'en Bas, pavillon indépendant, qui offre 5 chambres dont 2 réservées à l'accueil temporaire.

1.4.3.2 Arc en Ciel : lieu d'activités

Les activités de jour se déroulent dans un bâtiment situé en contrebas du site de l'IADES, baptisé Arc-En-Ciel. Ce bâtiment comprend trois étages :

- ➔ 13 salles d'activité dont certaines sont équipées de matériel spécifique (informatique, esthétique...),
- ➔ Les bureaux des psychologues,
- ➔ Une salle dédiée à l'accompagnement à la vie affective et sexuelle,
- ➔ Une salle de transmissions pour les éducateurs de l'externat,
- ➔ Deux salles de réunion,
- ➔ Une cafétéria équipée prochainement d'une cuisine adaptée aux P M R,
- ➔ Une salle réservée au FAM Myosotis,
- ➔ Un sous-sol total utilisé comme lieu de stockage (archives notamment).

Cependant, un certain nombre d'activités se déroulent à l'extérieur afin de promouvoir les relations sociales (activité cheval, activité musculation, danse de salon, travail en partenariat avec une association locale...).

1.4.3.3 La cafétéria

La cafétéria est située au cœur du site de l'IADES. Il s'agit d'un lieu mutualisé à plus d'un titre. Chaque jour, les travailleurs de l'ESAT l'utilisent durant leurs pauses. Sur le temps du midi, l'ensemble des résidents de chaque établissement utilise ce lieu pour y déguster une boisson chaude, jouer au baby foot, regarder la télévision...

Par ailleurs, un mur d'escalade adapté, récemment installé, permet aux résidents de chaque établissement de pratiquer cette activité.



II La méthodologie

2.1 La philosophie de l'établissement

Le foyer de vie « Les Soleils d'Or » s'appuie sur le projet associatif. Son action fait donc référence aux valeurs de l'IADES déclinées dans ce dernier et sur lesquelles il fonde son action (cf projet associatif 2016-2020 p5).

Par ailleurs, outre le respect de textes fondamentaux comme la Charte des Droits et des Libertés de la personne accueillie, et dans le cadre des préconisations définies par l'ANESM, l'action du foyer de vie « Les Soleils d'Or » se fonde sur des valeurs éthiques partagées par tous les membres de l'équipe pluridisciplinaire, chacun devant faire preuve :

- ➔ D'une attitude non-discriminante par rapport au handicap,
- ➔ D'un refus de porter un jugement de valeur sur les résidents,
- ➔ D'une volonté de se positionner dans le respect des compétences et le savoir de chacun, résidents, professionnels et parents,
- ➔ Du respect du secret professionnel et du devoir de réserve,
- ➔ D'une aptitude à passer le relais en cas de difficulté avec un résident,
- ➔ D'une capacité de recherche maximale de la qualité de l'accueil de la personne et/ou de la famille,
- ➔ D'une aptitude à rechercher une distanciation adéquate à l'égard de chaque situation.

2.2 Les valeurs fondatrices de l'action

2.2.1 Les droits et les devoirs des personnes accueillies

Les droits et les devoirs des usagers accueillis sont consignés dans les 7 documents réglementaires issus de la loi 2002-2 :

- ➔ Le projet d'établissement,
- ➔ Le règlement de fonctionnement inclus dans le livret d'accueil et affiché dans les locaux de l'établissement,
- ➔ Le contrat de séjour,
- ➔ Le projet personnalisé garantissant l'accompagnement individuel dans le collectif,
- ➔ L'arrêté qui émane conjointement de l'ARS , du Conseil Départemental et de la préfecture de l'Essonne nommant les personnes qualifiées,
- ➔ L'accès au dossier (procédure pour la personne accueillie, pour le tuteur, pour le salarié),
- ➔ Le livret d'accueil.

2.2.2 Le Conseil de la Vie Sociale, lieu du droit d'expression

Il est accordé une place fondamentale au droit d'expression des personnes accueillies notamment au travers du Conseil de la Vie Sociale.

Présidé par un résident et composé de représentants des usagers, des familles, des salariés et de l'Association, il se réunit au moins trois fois par an à l'initiative de son président ou bien exceptionnellement à la demande des deux tiers de ses membres ou de la personne gestionnaire.

L'ordre du jour est préparé en amont, dans les groupes de référence et par les représentants des familles puis complété par la direction. Au cours des réunions, les représentants des résidents sont assistés par un éducateur de l'externat.

Le compte rendu des réunions est transmis aux familles et/ou représentants légaux ainsi qu'à tous les membres du Conseil de la Vie Sociale et soumis à leur approbation à la séance suivante.

2.2.3 L'accompagnement à la vie intime

Le droit à la sexualité fait partie intégrante des libertés et des droits fondamentaux de la personne.

Dans la Loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'article L311-3 stipule:

« L'exercice des droits et des libertés individuelles est garanti à toute personne prise en charge par des établissements sociaux et médico-sociaux. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité lui est notamment assuré. »

Au moment de l'accueil, les résidents sont informés de leurs droits et libertés grâce au règlement de fonctionnement, à la Charte des droits et des libertés de la personne accueillie et la Charte pour la reconnaissance et l'accompagnement à la vie affective et intime propre à l'Association IADES.

Ces documents sont remis aux personnes accueillies à leur entrée dans l'établissement et restent leur propriété.

La vie intime et la sexualité relèvent de la sphère privée de la personne.

Les professionnels sont donc particulièrement vigilants à n'échanger seulement que les informations nécessaires, pertinentes et utiles à l'accompagnement.

L'éthique professionnelle exige que chaque membre du personnel, quelque soit son implication, consacre tous ses efforts à œuvrer pour le bien-être, l'épanouissement, l'intégration, la protection et les droits des personnes dans le respect de leur personnalité.

Ils doivent informer la personne et toujours s'assurer de son consentement, lorsque des informations relatives à sa vie affective et sexuelle sont partagées entre professionnels.

Dans le cadre du projet personnalisé de la personne accueillie, l'accompagnement à la vie affective et intime est pris en compte.

Vis-à-vis de la famille ou des amis, les résidents sont à même de communiquer ou non, les événements intimes et d'affect de leur vie privée, quelles que soient les mesures de protection mises en place.

Les professionnels ne portent aucun jugement ni discrimination sur la vie affective, intime des personnes accueillies. Ils sont à l'écoute et accompagnent la personne dans son cheminement, reconnaissent ses difficultés spécifiques sans porter de jugement de valeur, sans tenter de lui inculquer leurs propres valeurs.

Une partie des professionnels des établissements a été formée sur l'accompagnement de la vie affective et intime des personnes handicapées. Ils sont à même de mettre en œuvre des moyens d'information et de prévention permettant d'accompagner la personne dans les conséquences possibles de sa vie affective et intime.

Outre leur devoir d'information et de prévention, les professionnels veillent attentivement au respect du consentement libre et éclairé de la personne concernée qui doit toujours être recherché. Pour les personnes dont l'expression du consentement est peu (ou pas) explicite, les professionnels s'engagent à observer et analyser les modes d'expression verbaux ou non verbaux de la personne, leur permettant d'identifier les éventuelles situations de fragilité ou d'expression de mal-être de celle-ci. Il s'agit à la fois de pouvoir accompagner ceux et celles qui en auraient besoin, de susciter chez la personne un questionnement face aux situations qu'elle rencontre et qui la font souffrir, l'embarrasse, et ainsi, de prévenir les risques d'emprise.

Afin de faciliter l'expression des questions relatives à la vie affective et sexuelle, l'Association met à disposition des personnes accueillies un lieu d'écoute et d'échange sur le site d'Arc-en Ciel.

Ce lieu se veut ressource en matière d'information, de prévention et de réduction des risques, sans pour autant devancer des questions qui ne sont pas présentes, ni chercher à éveiller une sexualité qui ne se manifesterait pas déjà.

Ce lieu doit permettre d'éviter que l'exercice de la vie affective et intime se vive dans la clandestinité, le silence et la culpabilité.

Dans sa charte pour la reconnaissance et l'accompagnement de la vie affective et intime, l'Association s'engage à organiser et entretenir une réflexion permanente dans ce domaine.

L'objectif est de permettre l'adaptation et l'amélioration des pratiques professionnelles d'accompagnement (travail en réseau avec la PMI, Protection Maternelle et Infantile, des sexologues, le CRIPS, Centre de prévention et d'Information du SIDA...) au plus près des besoins des personnes accueillies.

2.3 Le projet personnalisé

2.3.1 La notion de référence

A l'externat comme à l'internat, un référent est désigné pour chaque résident. Ses missions sont les suivantes :

- ➔ Favoriser l'expression,
- ➔ Recueillir la parole du résident et la soutenir auprès de l'équipe,
- ➔ Préparer le bilan écrit du résident, élaborer une synthèse accessible du projet personnalisé et assister à sa restitution,
- ➔ Être garant et assurer le suivi du projet personnalisé du résident,
- ➔ Assurer la cohésion de l'accompagnement proposé à l'utilisateur,
- ➔ Être l'interlocuteur de la famille, des partenaires internes et externes en lien étroit avec le chef de service,
- ➔ Assurer l'accompagnement du résident dans ses rendez-vous.

2.3.2 Le suivi de projet : la personnalisation de l'accompagnement

Trois à six mois après son admission, un projet personnalisé est présenté au résident et à sa famille lors d'une rencontre avec la direction et les référents. Ce document a pour but d'évaluer et d'adapter le projet personnalisé du résident en fonction de l'évolution de ses besoins grâce à un véritable travail d'élaboration d'équipe.

Chaque mardi matin, le suivi de projet d'un résident se déroule en présence de la direction et du chef de service de l'internat lorsqu'un interne est concerné et de la direction s'il s'agit d'un résident externe. Les référents, la psychologue sont systématiquement présents et l'infirmière si nécessaire.

Au préalable, les référents ont recueilli auprès de leurs collègues respectifs les informations nécessaires à ce travail. Ils ont également, au cours d'un entretien individuel et éventuellement à l'aide d'un questionnaire, recueilli les impressions, les demandes et les souhaits du résident.

Au cours du suivi de projet, un résumé du parcours institutionnel du résident, un bilan de ses activités à l'externat et à l'internat est effectué afin de définir les nouveaux objectifs de son projet personnalisé.

Ces objectifs seront retranscrits de la manière la plus accessible possible à la personne accueillie. Les référents présentent sur des supports tels que des pictogrammes, des photographies si nécessaire, les objectifs à travailler et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

La programmation tous les 2 ans et demi environ des suivis de projet n'exclut pas si besoin, la réévaluation du projet personnalisé en cours d'année en fonction de l'évolution de la personne accueillie.

La restitution est effectuée auprès du résident, en présence de sa famille s'il le souhaite, voire à son délégué à la tutelle, par le chef de service ou la direction s'il s'agit d'un résident externe et en présence des deux référents.

2.4 Le fonctionnement du FVO les Soleils d'Or

2.4.1 Le foyer de jour/l'externat

2.4.1.1 Le projet

Le projet du foyer de jour est d'assurer un accompagnement adapté aux besoins de chaque personne accueillie afin de garantir son épanouissement.

Cette mission doit être la mise en œuvre de moyens propres à assurer à chaque résident le bien-être, la sécurité, les apprentissages, l'intégration dans son milieu de vie pour lui permettre de développer et d'utiliser son potentiel.

Quelles qu'elles soient, les activités doivent toujours être porteuses de la notion de plaisir, de socialisation, de respect de soi et d'autrui. Elles permettent de maintenir les acquis et d'accompagner l'évolution des personnes. Elles sont un support important pour découvrir de nouveaux moyens d'expression et pour l'élaboration de la communication verbale et non verbale.

Les professionnels ont aussi pour mission d'aider le résident à participer activement à l'organisation, au fonctionnement du foyer de jour pour qu'il se sente concerné par son environnement.

Pour permettre à tout le monde de trouver sa place au sein du dispositif, l'accompagnement proposé est diversifié et pensé en fonction de divers critères tels que les différentes pathologies, le développement psycho-affectif et cognitif des personnes.

2.4.1.2 Les activités

Les activités proposées doivent répondre à des besoins très divers de par les différences d'âge des résidents, leurs centres d'intérêt, leurs parcours antérieurs, leur potentiel, leur projet.

Pour autant, elles doivent être repérantes, servir de support à la relation, à l'apprentissage et respecter le rythme de chacun.

L'accueil en activité se déroule du lundi matin au vendredi en début d'après midi.

Le vendredi après midi est consacré à des temps d'écrit et de préparation pour l'équipe.

Le lundi matin et le vendredi matin sont des temps particuliers durant lesquels chaque résident rejoint son groupe de référence dans une salle attitrée pour échanger autour des activités et des événements de la semaine. C'est un temps fort et repérant pour les résidents où ils y trouvent :

- ➔ une dynamique collective créée par leur animateur référent qui mène de petits projets internes à leur groupe favorisant ainsi les échanges et la solidarité.
- ➔ une aide mise en place pour un investissement réel à leur participation lors des temps institutionnels : préparation de questions, aide à la parole et à toute forme de communication, lecture du compte rendu du Conseil à la Vie Sociale, déroulement des grandes réunions, commissions, organisation des élections des délégués des usagers.

Durant ce temps sont travaillés les repères spatio-temporels en utilisant, selon l'intérêt du résident, un planning sur un agenda.

Ce temps est autant un lieu de parole que d'écoute où chacun apprend à s'affirmer, à discuter, à respecter la parole d'autrui, à s'entraider.

Lors de ces groupes de référence, le résident échange également plus individuellement avec l'éducateur qui l'accompagne et le soutient dans ses choix et ses demandes. L'éducateur référent est le garant du suivi de la personne accueillie.

Le lundi matin, un groupe de parole est animé par la psychologue, les participants s'y rendent sur la base du volontariat s'ils en éprouvent le besoin.

Du mardi au jeudi, pour assurer une continuité, un sens, et permettre aux résidents de bien s'y investir, les activités sont organisées tant que faire se peut à la journée avec le même éducateur. Ce fonctionnement a également pour avantage de permettre d'envisager des sorties, des échanges avec l'extérieur.

Chaque animateur, selon ses compétences, ses connaissances, ses goûts, propose un support spécifique et anime l'activité pour observer et guider le résident. Il n'agit pas seul mais reste bien membre d'un collectif, la cohésion de l'équipe étant nécessaire pour effectuer des accompagnements cohérents.

Selon l'activité proposée, les groupes sont composés de 5 à 8 résidents en fonction de la dynamique souhaitée, des contraintes matérielles et de sécurité. Ces groupes peuvent être de niveau homogène ou hétérogène selon les contenus, leurs buts, le lieu où elles se pratiquent.

Elles peuvent être animées par un ou deux professionnels.

Ces activités sont organisées en 7 pôles pour prendre en compte la globalité de la personne :

- ➔ notion de travail et de service,
- ➔ sports et activités physiques,
- ➔ expression et création artistique,
- ➔ bien être et estime de soi,
- ➔ activités cognitives,
- ➔ vie institutionnelle et mémoire collective,
- ➔ accompagnement à l'exercice de la citoyenneté.

Pour chaque résident, le planning des activités est élaboré pour l'année scolaire, soit de septembre à juillet. Le choix des activités s'effectue en fonction d'abord, des souhaits des résidents lors d'un entretien individuel avec son référent de l'externat mais aussi en fonction des indications formulées lors du suivi de projet personnalisé et des impératifs de fonctionnement.

Activité Musculation

Activité qui se déroule à l'extérieur du site de l'IADES, dans une salle de musculation ouverte au public. Un groupe composé de sept résidents se rend au sein d'un gymnase dans la ville de Saint Arnoult En Yvelines. Ils bénéficient d'une salle équipée de nombreux appareils offrant un grand nombre d'exercices, ce qui permet de proposer un travail personnalisé.

Ils partagent cette salle avec d'autres adhérents, essentiellement des personnes retraitées. Nous avons fait le choix de la salle ainsi que du créneau horaire afin de permettre un réel travail d'intégration et d'échanges. Pour intégrer cette activité, le comportement est essentiel, une notion des appareils utilisés est un plus, afin de ne pas être complètement démuni en découvrant la salle.

Activité Cheval

Activité sur la journée, se déroulant dans un centre équestre proche du foyer. Un groupe composé de sept personnes y participe. L'activité se décompose en deux temps. La matinée est consacrée au travail dans les écuries.

Nous participons au curage d'un box au même titre que les palefreniers présents dans le centre.

Un travail de socialisation et d'intégration s'installe au sein d'une équipe présente sur les lieux. Le groupe bénéficie d'une reconnaissance par le travail, identique à celui effectué par les salariés du centre équestre.

L'après-midi est plus particulièrement consacré à la monte. Lorsque le temps le permet (absence de manège couvert) une monitrice accompagne les résidents afin de profiter d'un temps à cheval. Chacun leur tour, ils ont la possibilité de monter à cheval. Moment de détente et d'échange. Les plus autonomes guident leur cheval, pour les autres, la monitrice reste à leur côté afin de les aider.

Activité VTT

Activité composée de deux groupes distincts. Un groupe réunit des personnes possédant une bonne maîtrise technique, l'autre est composé de débutants. Le premier groupe composé de sept personnes recherche plus spécifiquement un travail au niveau physique. Il effectue des sorties assez longues, les temps de pause sont peu nombreux, et les parcours sélectionnés sont jalonnés de difficultés.

Le deuxième groupe effectue un travail de découverte, d'apprentissage. Nous utilisons du matériel adapté, VTT équipés de stabilisateurs. Les parcours sont plats, courts et sans aucune difficulté. Nous nous rendons également sur un plateau d'évolution afin de travailler la technique dans un endroit sécurisé.

Activités Sports Collectifs

Activité qui a pour support le basket. Sport qui travaille l'adresse, le jeu en équipe, l'esprit de compétition, mais qui interdit les contacts physiques. Le groupe est composé de sept résidents, de tous niveaux. La séance se déroule en deux temps.

Une première partie plus statique comprend un travail d'échauffement, des tirs de précision, suivis de petits parcours. La deuxième partie est basée sur le jeu d'équipe. Il faut connaître ses coéquipiers, organiser des stratégies pour mettre des paniers et gagner, enfin reconnaître et respecter son adversaire. Un travail met l'accent sur la notion du respect : respect des règles du jeu ainsi que de son adversaire.

Activité Randonnée

Un groupe composé de douze résidents. Ce groupe marche pendant environ une heure trente, et effectue entre cinq et huit kilomètres. Pour intégrer ce groupe, il est nécessaire de posséder une bonne condition physique, d'écouter et de respecter les consignes. Il faut être capable de s'adapter au rythme du groupe et accepter de sortir tout au long de l'année, malgré des conditions climatiques défavorables une partie de l'année. Il faut également être capable d'appréhender tout type de terrain.

Activité musicale

Cette activité a pour objectif de se faire plaisir, de découvrir d'autres sons, d'entrer en communication avec l'autre au travers de la musique, de partager les souhaits, les goûts, de s'écouter les uns les autres, d'écouter des choses différentes...Ceci à travers : la fabrication d'instruments de musique, d'appeaux avec du matériel recyclé, le travail pour une représentation musicale ; des recherches via internet sur un compositeur (son histoire, ses compositions...) ou un instrument : sa fabrication, son origine ; des exercices de rythme déterminé ou d'improvisations ou encore en jouant à des lotos sonores.

Activité Chant

L'activité est accessible à tous ceux qui souhaitent s'exprimer, s'extérioriser. Chacun peut mettre en valeur et améliorer ses capacités de communication. Chacun doit pouvoir trouver sa place au sein du groupe pour s'épanouir et prendre du plaisir.

Nous travaillons la mémorisation, la libre expression, l'écoute et l'échange. L'activité permet de développer sa concentration et son écoute. Chacun choisit de s'exprimer en solo en duo ou en chorale. L'activité commence par un choix de chanson libre pour ensuite se diriger vers des chansons prédéterminées en vue de faire une représentation en fin d'année pour ceux qui le souhaitent.

Activité Album-photo

L'atelier permet de se remémorer tous les événements plus ou moins récents de l'établissement, d'échanger sur les manifestations organisées, de se repérer dans le temps, d'être à l'écoute des souvenirs de chacun. Le groupe visionne les photos sur un écran, procède à un tri, fait développer les photos choisies puis les expose sur des panneaux pour que tous les résidents en profitent. Enfin, ces photos sont mises dans des albums laissés à disposition. Plusieurs techniques sont utilisées, le découpage, le collage, les décorations au moyen de différents matériaux comme les feutres, les crayons, les tampons encreurs.

Activité Motricité

L'objectif de cette activité est de travailler la connaissance du schéma corporel à travers des ateliers ludiques qui permettent d'affiner la motricité fine, la dextérité, la relation à l'autre comme partenaire de jeu via des exercices de jeux de ballon, travail autour du souffle, relaxation en musique.

Activité Service-courses

L'activité consiste à rendre service aux autres groupes, en effectuant pour eux des petites courses dans des magasins spécialisés. Le groupe assure également l'entretien du linge utilisé dans d'autres activités (bien être, arts plastique, VTT) ainsi que l'approvisionnement des produits de toilette. Enfin, il veille à la collecte sélective des corbeilles à papier.

Activité Mosaïque peinture

L'atelier de mosaïque consiste à assembler différents éléments d'origines diverses afin d'obtenir un tout unifié et original. Le groupe exploite cette originalité qui combine la technique de la mosaïque à l'inventivité de chaque participant. Tout en stimulant la créativité et la persévérance de chacun, l'encadrant veille à ce que le résident éprouve du plaisir à composer et créer. Les œuvres peuvent être individuelles ou collectives.

Cette activité sollicite la motricité fine, la concentration, la mémoire, l'organisation. Les participants doivent faire preuve de rigueur, de constance. Certaines œuvres sont exposées sur le site ou lors de participations à des expositions extérieures et mettent ainsi en valeur le travail effectué ainsi que les artistes.

Activité Arts plastiques

Différentes techniques sont proposées : l'acrylique, le pastel, le fusain, la gouache, le crayon, le collage, le papier mâché... la démarche n'est pas académique, elle s'exerce dans un registre plutôt artistique permettant à chacun de mettre en avant sa sensibilité. Chaque participant peut avoir l'approche qu'il souhaite. Certaines œuvres seront ensuite exposées.

Activité Arts déco divers

L'objectif principal de l'atelier est de construire tout au long de l'année des décors pour le spectacle de fin d'année pour les activités théâtre et danse. Le groupe assure également la décoration du bâtiment Arc en Ciel par la réalisation de fresques sur différents thèmes.

Activité Danse

L'atelier danse permet à chacun de s'exprimer avec son corps, seul ou en compagnie d'autres individus. C'est une activité artistique valorisante qui met en jeu la relation à autrui, l'imaginaire, la motricité. L'un des objectifs de cet atelier est de créer des chorégraphies qui seront mises en scène lors d'un spectacle de fin d'année.

Activité Bien être femmes

L'activité est un lieu de relaxation et de détente personnelle. Il s'agit de poser un regard sur soi et d'accepter le regard de l'autre. Les résidentes apprécient particulièrement ce temps qui leur offre la possibilité d'échanger « entre femmes » et prendre soin les unes des autres. L'essentiel est d'instaurer un lieu de détente et de bien être sécurisant. L'activité alterne les séances de soutien (discussion théorique sur l'hygiène, l'alimentation...) et les séances de soins (maquillage, modelage corporel, soin du visage).

2.4.2 Le foyer de vie/l'internat

2.4.2.1 La Maison verte/la Maison Bleue

L'hébergement du foyer de vie, ou internat, définit ses missions dans le cadre de l'aide à la personne handicapée mentale, dans tout ce qui touche à sa vie privée, à son intimité.

L'action d'accompagnement consiste à concilier le projet personnalisé de chaque individu avec les exigences de la vie en collectivité. Cet objectif doit permettre aux travers des apprentissages, d'accéder à plus d'autonomie.

Les personnes accueillies au foyer de vie disposent dans leur grande majorité d'un niveau d'autonomie leur permettant d'accomplir les actes de la vie courante mais devant requérir une présence vigilante et une aide personnalisée permanente.

L'accompagnement individualisé propose à chacun d'avoir un projet de vie adapté à ses besoins. Au foyer, le résident doit trouver écoute et réconfort dans un environnement soucieux de son bien-être, c'est à dire chaleureux et sécurisant.

Les personnes accueillies disposent d'une chambre individuelle. Sur les rez de chaussée des maisons ainsi qu'à l'étage de la maison bleue, chaque chambre est équipée d'un cabinet de toilettes. L'établissement propose un équipement minimum (lit, armoire, commode), cependant de nombreux résidents ont acquis leur propre mobilier et ont la possibilité de décorer leur chambre à leur goût en concertation avec la chef de service de l'internat. Soucieuse de mettre à disposition des locaux agréables, l'équipe de direction veille à un entretien régulier des locaux (peinture), renouvellement de mobiliers, etc

> L'accompagnement des personnes au rythme ralenti

Depuis quelques années, le foyer de vie est confronté à la nécessité d'adapter le rythme de vie d'un certain nombre de résidents, notamment ceux présents depuis l'ouverture de l'établissement en 1991.

Aujourd'hui, il leur est proposé d'aménager leur emploi du temps et de fréquenter les ateliers à temps partiel. Cela leur permet de disposer d'une ou plusieurs demi-journées par semaine consacrées à des accompagnements, suivi médical et paramédical approprié, recherche de bien-être, des temps de repos.

➤ ***L'accompagnement des personnes plus autonomes***

Ces résidents ont tous un projet axé sur l'acquisition d'autonomie qui peut être travaillé autour :

- ➔ de la confection quotidienne des repas du soir,
- ➔ de l'entretien de leur chambre et de leurs espaces communs,
- ➔ d'un travail autour des déplacements dans leur environnement,
- ➔ d'un accompagnement autour des relations et des activités sociales,
- ➔ d'un accompagnement dans le travail en ESAT si cela correspond au projet personnalisé d'un résident.

Ce travail spécifique s'effectue, par petits groupes, sur des demi-journées durant lesquelles les résidents ne fréquentent pas les ateliers de jour.

2.4.2.2 La Maison D'en Bas

La Maison d'en Bas a été acquise par l'Association en 1999. Il s'agit d'un pavillon individuel situé à environ 300 mètres du site de l'IADES. Elle dispose d'un jardin et offre aux 3 personnes qui y vivent et aux 2 accueils temporaires, un cadre « familial », chaleureux et la possibilité de s'investir dans différentes tâches de la vie quotidienne (cuisine, courses, entretien du linge, gestion de l'argent).

La Maison d'en Bas fonctionne avec une équipe autonome de trois animateurs qui, durant les week-ends, interviennent sur les Maisons Bleue et Verte.

Ce lieu de vie est fermé durant les week-end, le mois d'août ainsi que sur la période de Noël.

Proposé depuis la création du foyer de vie, l'accueil temporaire a pour mission d'apporter des réponses à des situations particulières et complexes. Sollicité par des familles ou des professionnels, cet accueil répond à des demandes d'origines diverses :

- ➔ *Accueil d'adaptation* : il s'agit de permettre à un jeune adulte handicapé de découvrir le type de structure vers laquelle il a été orienté par la CDAPH et préparer sa vie d'adulte.
- ➔ *Accueil d'urgence* : toute personne se trouvant brutalement en rupture de placement, peut trouver aux « Soleils d'Or », une possibilité de relais dans l'attente d'une solution durable. Chacun de ces cas est douloureux (hospitalisation ou décès d'un proche parent, épuisement d'une famille,...) les personnes accueillies sont dans un moment de grande fragilité psychologique, et nécessitent un suivi attentif. Les familles ont aussi besoin d'un soutien efficace.
- ➔ *Séjour de rupture* : ce séjour peut être proposé ponctuellement lorsque la nécessité d'une rupture avec le rythme de la vie collective se fait douloureusement sentir. Dans ce cas, la demande vient de l'équipe éducative qui sentant que la personne handicapée ne trouve plus son équilibre dans le fonctionnement traditionnel, tente de lui proposer un rythme plus personnalisé.

Cette possibilité d'accueil temporaire provisoire peut permettre d'éviter une hospitalisation.

2.5 Le cadre de l'évaluation

L'évaluation a pour cadre réglementaire la loi n°2002.2 du 2 janvier 2002 sur la rénovation du secteur social et médico-social. Les établissements et services procèdent à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Les résultats sont communiqués tous les 5 ans à l'autorité ayant délivré l'autorisation. Les évaluations internes et externes sont liées, la seconde reprenant les résultats de la première et notamment ce qui a été mis en œuvre concernant l'amélioration de la qualité.

2.5.1 L'évaluation interne

Le foyer de vie « Les Soleils d'Or » a finalisé sa seconde évaluation interne en décembre 2015 par une présentation du rapport aux administrateurs et aux salariés au terme d'un travail en plusieurs étapes ayant abouti à la confection d'un référentiel de critères communs à tous les établissements et déclinés selon la spécificité de chacun.

2.5.2 Les résultats de l'évaluation

L'évaluation interne, à travers les échanges, les débats, les questionnements qu'elle a suscités a permis d'instaurer une dynamique au sein du comité de pilotage.

En confrontant les pratiques aux textes de références cette nouvelle évaluation interne a permis de renforcer les connaissances et d'initier une réflexion sur les pratiques. Il apparaît que la plupart de celles-ci sont déjà conformes aux recommandations de bonnes pratiques de l'A.N.E.S.M, et ce constat nous permet de valoriser le travail effectué.

Un certain nombre de pratiques sont à améliorer et elles font l'objet d'un plan d'amélioration (PACQ).

2.5.3 Le classeur PACQ (Plan d'Amélioration Continu de la Qualité)

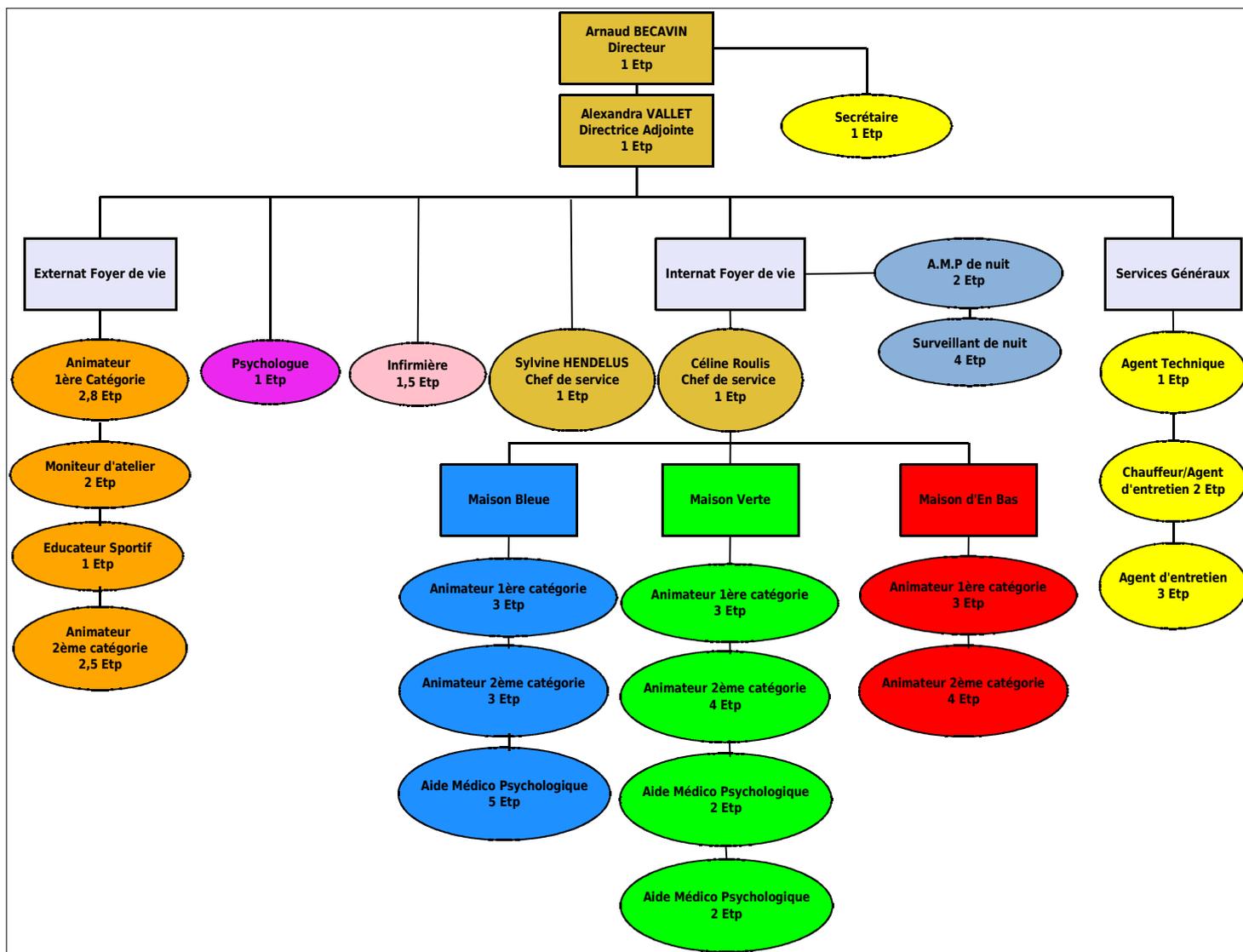
La synthèse des préconisations issues de l'évaluation interne est rassemblée dans le classeur P.A.C.Q. Cet outil rassemble l'ensemble des préconisations d'amélioration et de valorisations et permettra d'agir concrètement pour traiter l'ensemble des axes pointés par le comité de pilotage. Le P.A.C.Q. est un dispositif qui permet de mettre en œuvre la démarche qualité dans la vie quotidienne de l'établissement. Le classeur P.A.C.Q., structuré à partir de 8 dimensions, dont 7 recommandées par l'A.N.E.S.M. est conçu pour préparer la prochaine évaluation externe. Deux fois par an, une commission doit se réunir pour faire un état des lieux des préconisations qui n'ont pas été mises en œuvre.

III L'organisation

3.1 Le personnel

Le foyer de vie « Les Soleils d'Or » est composé d'une équipe pluridisciplinaire de 52,5 E.T.P.

3.1.1 Organigramme du FVO les Soleils d'Or



3.1.2 L'équipe pluridisciplinaire

3.1.2.1 L'équipe de direction

L'équipe de direction est composée d'un directeur, d'une directrice-adjointe, d'une chef de service éducatif pour l'internat, d'une chef de service dont la mission est de soutenir les salariés dans leur volonté de développer des sujets tels que l'accessibilité (au sens large : communication, circulation...), la démarche qualité et la mise en œuvre des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'A.N.E.S.M.

3.1.2.2 Le secrétariat

La secrétaire est la première interlocutrice de toutes les personnes qui cherchent à entrer en contact avec l'établissement (accueil téléphonique, correspondance...). Elle est présente aux réunions institutionnelles et soumet chaque semaine à la direction un compte rendu écrit précis et détaillé. Sa mission très variée l'amène entre autres à assurer le suivi administratif de chaque résident et à mettre en forme différents supports (tableaux, trombinoscopes, lutins....) utiles et indispensables au bon fonctionnement de l'établissement.

3.1.2.3 L'équipe éducative

> L'externat

Sous l'autorité de la Direction, l'équipe est constituée de neuf professionnels dont 6 à temps plein et 3 à temps partiel : 3 animateurs de 1^{ère} catégorie, 6 animateurs de 2^{ème} catégorie dont un éducateur sportif et de 2 monitrices d'atelier.

Les missions de l'équipe de l'externat sont de :

- ➔ Proposer et adapter des activités collectives pour des groupes de cinq à huit personnes. Ces activités sont des outils qui offrent une dynamique, un élan commun, et permettent à chacun de trouver sa place au sein du collectif dans un respect mutuel.
- ➔ Tout au long de l'année, les éducateurs actualisent les projets des activités en fonction de l'évolution des groupes, adaptent leurs accompagnements en tenant compte des projets individuels. Dans les ateliers, ils proposent un cadre sécurisant qui favorise l'expression de la créativité et l'imaginaire, l'expérimentation, l'apprentissage, la confiance en soi, l'autonomie.
- ➔ Garantir le suivi des projets individuels. Chaque éducateur anime un « groupe de référence » de 6 à 7 référés. Il met à disposition des outils de communication et aide les personnes accueillies à se les approprier. Il établit lors de ces groupes de référence des moments privilégiés et tient compte des demandes individuelles. Il est un repère, un soutien pour ses référés et peut ainsi se faire leur porte-parole lors des suivis de projet ou de la mise en forme des plannings annuels d'activités.

- ➔ S'assurer du bien-être des personnes accueillies.

Les éducateurs partagent leurs observations en réunion d'équipe et lors des synthèses, évaluent la participation des personnes accueillies, analysent les signes d'alerte, les changements de comportement, mettent en place à la demande de partenaires extérieurs des cahiers d'observation afin de centraliser et relayer les informations propices aux diagnostics, à l'ajustement des accompagnements.

> **L'internat**

L'équipe éducative de l'internat est composée d'une chef de service, de 8 animateurs de 1^{ère} catégorie (éducateurs spécialisés), 7 animateurs de 2^{ème} catégorie (moniteurs-éducateurs), 9 aides médico-psychologiques, 2 maîtresses de maison à mi-temps et d'un contrat d'apprentissage.

Les professionnels sont répartis équitablement selon leur sexe et leur qualification sur les différentes unités de vie.

Les missions de l'équipe éducative sont les suivantes :

- ➔ Accompagnement éducatif des personnes et favoriser leur intégration sociale,
- ➔ Veiller à la sécurité physique, psychologique et au bien-être de la personne accueillie,
- ➔ Favoriser l'autonomie des personnes afin de maintenir et de développer leurs capacités,
- ➔ Participer et veiller au développement d'une image valorisante à travers des soins corporels, esthétiques et vestimentaires,
- ➔ Stimuler, encourager et faire respecter les choix personnels de chacun,
- ➔ Animer la vie quotidienne à travers des activités et sorties diverses,
- ➔ Gestion des actes de la vie quotidienne,
- ➔ Maintenir et développer les capacités par les apprentissages quotidiens : toilette, habillage, cuisine, gestion de l'argent de poche...

> *Travail en équipe pluri-professionnelle et développer la communication orale et écrite ainsi que les outils :*

- ➔ Participation aux réunions : Institutionnelle, des résidents, de suivi de projet,
- ➔ Compte rendu des observations de l'équipe dans un classeur de transmissions,
- ➔ Transmission orale et passage des informations entre l'équipe du matin et celle de l'après-midi.

> *Concevoir et conduire les projets des personnes accueillies :*

- ➔ Écriture des bilans éducatifs ainsi que des projets des activités.

> *Maintenir et développer le réseau (interne et externe) ainsi que le champ partenarial :*

- ➔ Maintenir les liens entre le résident et sa famille,
- ➔ Maintenir et développer les liens avec les instances de santé (CMP, Médecins, Hôpitaux...), les Associations locales (Association des familles, Petits-bouchons....), et les diverses infrastructures (piscine de la communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix, gymnase....),

- ➔ Créer des passerelles entre établissements (FAM, ESAT),
- ➔ Échanger avec les organismes tutélares.

3.1.2.4 Les infirmières

L'infirmière assure le suivi médical des résidents qui demande une collaboration étroite et complémentaire de tous les intervenants médicaux et paramédicaux. Cependant, le choix est laissé aux familles d'assurer le suivi médical de leur enfant si elles le souhaitent. Dans ce cas, elles doivent délivrer à l'établissement les renseignements nécessaires indispensables concernant la santé du résident.

Une part importante de l'action de l'infirmière consiste à assurer la préparation des médicaments, à suivre les fréquentes modifications d'ordonnance, de posologie.

Elle travaille en lien étroit avec les éducateurs qui doivent faire preuve de la plus grande vigilance dans la distribution des médicaments qu'ils assurent matin et soir selon un protocole établi par la direction. Au déjeuner, la distribution des médicaments aux résidents, internes ou externes, est assurée par l'infirmière.

Le suivi du dossier médical informatique est aussi du ressort de l'infirmière ainsi que les accompagnements chez les praticiens, aidée en cela par l'équipe éducative.

Elle est l'interlocutrice privilégiée des résidents et des familles ou des représentants légaux pour tout ce qui touche à leur santé.

3.1.2.5 Les psychologues

Les psychologues sont garantes de la dimension psychique des personnes accueillies aux « Soleils d'Or ».

Elles tiennent ainsi lieu de référents et d'interlocutrices privilégiées des résidents, de leurs familles et/ou représentants légaux, mais aussi des professionnels, sur cette dimension spécifique.

Elles analysent et aident à mieux comprendre les enjeux entre la vie psychique des personnes (c'est-à-dire la réalité telle que les personnes la vivent en qualité de sujets) et les comportements individuels et collectifs observés sur le terrain, au quotidien.

Les psychologues, dépositaires de ce qui relève du fonctionnement psychique de chaque personne accueillie, peuvent ainsi permettre d'ajuster au mieux les accompagnements en lien avec le projet d'établissement. Celui-ci stipulant que les accompagnements doivent être adaptés en fonction du handicap ou de la pathologie des personnes, de leur évolution, de leurs désirs et de leurs besoins, en lien avec les recommandations de l'ANESM.

Les psychologues veillent ainsi à ce que soit prise en compte la dimension du sujet (c'est-à-dire qu'elles veillent à ce que la personne accueillie sur le service soit considérée comme une personne qui demeure au fondement de ses propres pensées et actions et soit accompagnée suivant ces principes éthiques fondamentaux).

Cette dimension apparaît en effet essentielle dans les prises en charge proposées au foyer de vie. Dans cette perspective et afin de promouvoir l'autonomie des personnes accueillies, les psychologues sont amenées à actualiser leurs connaissances et peuvent utiliser leur temps de recherche pour concevoir des méthodes et des moyens techniques adaptés aux situations rencontrées.

Les rôles et fonctions des psychologues sur le FVO :

Les psychologues mettent leurs compétences et leur(s) formation(s) au service de quatre principaux axes de travail : un axe clinique, un axe institutionnel et une ouverture sur le travail avec les familles et le travail en réseau.

- ➔ Sur le plan clinique, les psychologues proposent un accueil et un suivi personnalisé, en entretiens individuels (entretiens individuels de soutien ou à visée thérapeutique, préventive et curative) et/ou collectifs (groupes de paroles), selon les désirs et les besoins repérés. Les psychologues tiennent également une place importante dans la mise en place d'un accompagnement thérapeutique extérieur, pour que celui-ci soit véritablement adapté aux besoins de la personne accueillie sur le FVO et lui soit profitable.
- ➔ En réunion, les psychologues apportent un éclairage psychologique sur les situations vécues lors des prises en charge et les interactions éventuelles avec les modes de fonctionnement du service.
- ➔ Elles accompagnent la réflexion et le questionnement des équipes, toujours dans la perspective de promouvoir l'autonomie de la personne accueillie, à partir de là où la personne en est, de ce qu'elle vit et de ce qu'elle met en place de manière consciente ou pas.
- ➔ Les psychologues participent ainsi aux procédures d'admission et de sortie des résidents, participent aux différentes réunions organisées sur le service, notamment aux suivis de projets, rédigent les rapports destinés à la MDPHE, elles sont présentes dans la vie institutionnelle, au service des personnes accueillies.
- ➔ Les psychologues peuvent rencontrer les familles des personnes accueillies à leur demande ou en fonction des besoins repérés, pour mieux accompagner et soutenir la personne accueillie sur le FVO.
- ➔ Elles jouent un rôle actif dans la recherche de partenaires extérieurs pour soutenir le travail d'ouverture et de réflexion au cœur de la dynamique du service. L'objectif étant de soutenir une éthique professionnelle partagée autour des projets de vie des personnes accueillies sur le FVO, dans le respect de ce qui fonde la singularité de chaque résident.
- ➔ Dans cette même perspective, les psychologues peuvent contribuer au développement de la recherche en lien avec des organismes extérieurs et à la mise en place d'actions de formations avec le soutien de la direction du FVO et les instances présentes dans l'association (formation sur le thème « Vivre son Deuil », communiquer avec « Makaton »...).

3.1.2.6 L'équipe de nuit

L'équipe de nuit est composée de 6 salariés, 2 AMP et 4 surveillants de nuit qualifiés. Cette équipe fonctionne en trinôme. Un AMP est présent dans chacun d'eux. Leur mission est d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Cela consiste en une surveillance de l'état de santé, du confort et de la qualité de sommeil des personnes accueillies. Les salariés disposent de dispositifs techniques (le DATI, dispositif du travailleur isolé, le détecteur de mouvements, un téléphone portable) afin de remplir au mieux leur rôle.

Ils assurent un recueil et une bonne transmission des informations à leurs collègues de jour.

Étant deux systématiquement sur le site plus un à la Maison d'en Bas, ils peuvent être amenés à intervenir en binôme si nécessaire.

Ils doivent avoir une bonne connaissance des protocoles en vigueur et peuvent solliciter un cadre de permanence en cas de difficultés.

3.1.2.7 Les services généraux

> Les chauffeurs/hommes d'entretien

Leur mission va du transport des personnes accueillies à l'entretien des locaux ainsi que des espaces verts. Chacun d'entre eux effectue une tournée matin et soir sur les 210 jours d'ouverture du foyer de jour afin d'accompagner les résidents externes. Une première tournée assure un trajet allant d'Etampes à Arpajon, via Etréchy. La seconde passe par Sermaise, Breuillet, le Val Saint Germain et Dourdan. Dans le cadre d'un partenariat avec le FAM Myosotis, les deux résidents externes de cet établissement voisin bénéficient également de ce dispositif.

L'homme d'entretien assure également le suivi de certaines commandes et peut être amené à guider les intervenants extérieurs concernant la maintenance des dispositifs de sécurité et l'entretien des bâtiments.

> Les agents de service intérieur

Trois agents de service assurent l'entretien et la propreté des deux « Maisons ». Leur rôle est de rendre ces lieux de vie propres et accueillants pour les résidents. Elles aident les résidents à participer aux tâches ménagères, telles que le rangement de leur chambre et de leur salle de bain. Sous le regard d'un éducateur, elles contribuent à maintenir l'autonomie du résident. Grâce à leur investissement, les lieux de vie sont toujours agréables et harmonieux.

3.1.3 Les instances de réflexion et d'élaboration

Le fonctionnement de l'établissement prévoit plusieurs instances de communication, d'information et de réflexion qui ont chacune des objectifs bien précis :

3.1.3.1 La réunion institutionnelle

Tous les lundis de 15H00 à 16H15, sous l'autorité de la direction qui en a établi l'ordre du jour, a lieu une réunion institutionnelle à laquelle participent, à tour de rôle, trois groupes de professionnels, externat et internat réunis.

Un compte rendu est systématiquement rédigé par la secrétaire de l'établissement et diffusé aux équipes ainsi qu'à la direction générale.

Outre des informations institutionnelles, cette réunion a pour objectif de faire coopérer les deux équipes par une réflexion sur des thèmes transversaux choisis d'un commun accord (ex : l'intimité, la référence...).

3.1.3.2 Les réunions de l'externat

Tous les mardis de 16h25 à 18H00 se déroule la réunion de l'équipe de l'externat, en présence de la psychologue et animée par la direction. Un ordre du jour a été conjointement préalablement établi, il peut être complété par les salariés qui composent l'équipe. L'objectif de ces réunions est de délivrer des informations sur le fonctionnement et d'échanger sur l'accompagnement des résidents.

Ponctuellement, la référente de l'accueil temporaire peut y intervenir pour apporter un éclairage sur certaines situations.

La teneur de ces réunions est consignée dans un cahier.

Par ailleurs, tous les matins, de 9H10 à 9H30 se tient une réunion de coordination pour organiser le fonctionnement de la journée.

Le vendredi matin, de 8H45 à 9H10 se déroule la réunion de préparation du suivi de projet de la semaine suivante.

3.1.3.3 Les réunions de l'internat

Tous les lundis de 13H30 à 15H00 se déroule la réunion de la Maison d'en bas animée par la chef de service de l'internat et la référente de l'accueil temporaire.

Tous les mardis, de 14H00 à 16H00, à raison d'une semaine sur deux pour chaque « maison », se déroulent une réunion, en présence de la psychologue, animée par la chef de service. Cette réunion a pour objectif d'échanger sur l'accompagnement des résidents.

3.1.3.4 Les réunions de l'équipe de nuit

Chaque trimestre, la direction réunit l'équipe des surveillants de nuit pour examiner avec eux différents points de fonctionnement selon un ordre du jour établi conjointement.

3.1.3.5 La réunion des services généraux

Deux fois par an, la direction réunit l'équipe des services généraux pour examiner différents points tels que les besoins matériels, leurs conditions de travail selon un ordre du jour établi conjointement.

3.1.3.6 La réunion de direction

Tous les lundis de 9H45 à 12H30 a lieu, sous l'autorité de la Directrice Générale, une réunion des directeurs des établissements en présence du Directeur Financier. Y sont transmises les informations associatives. Chaque directeur aborde les sujets propres au fonctionnement de l'établissement qu'il dirige.

Cette réunion permet des échanges et des réflexions communes.

3.1.3.7 Les réunions d'analyse des pratiques

L'ensemble des salariés en situation d'encadrement rencontre une psychologue mise à disposition par l'organisme Epsilon Melia. Ce dispositif a été mis en place suite à une préconisation de l'évaluation externe ainsi qu'à la demande des salariés.

L'objectif de ces réunions mensuelles est de :

- ➔ Offrir à l'équipe un temps de prise de recul,
- ➔ Penser et travailler sur des situations d'accueil des résidents, les temps du quotidien, les relations avec les familles et les proches,
- ➔ Partager et analyser les situations professionnelles en présence d'un tiers,
- ➔ Apporter des éclairages théoriques.

3.1.4 La formation

Comme tous les établissements de l'IADES, le foyer de vie des Soleils d'Or est très attentif à la formation des salariés qu'elle soit qualifiante ou non.

Tous les professionnels en situation d'encadrement sont aujourd'hui formés.

Tous les ans, selon la procédure légale, le plan de formation est élaboré par la direction en fonction des besoins repérés et des demandes formulées, mais d'abord en fonction d'une stratégie pluriannuelle de gestion des emplois et des compétences.

Ce plan est soumis à la direction générale et aux élus du Comité d'Entreprise pour avis.

Les formations peuvent être individuelles ou collectives, sur site ou à l'extérieur, et même inter-établissements.

3.1.5 Les entretiens professionnels

Depuis mars 2014, l'employeur doit effectuer auprès de chaque salarié un entretien obligatoire tous les 2 ans. Cet entretien est à proposer également au retour d'une longue absence (congés maternité, parental, ...).

L'objet de cet entretien est d'échanger sur les perspectives d'évolution, en termes de qualification et d'emploi, de déceler les éventuelles actions de formation nécessaires à l'adaptation du salarié à son poste de travail, à l'évolution de son emploi ou au maintien dans son emploi.

A l'issue de chaque entretien, un document retrace les perspectives envisagées pour le salarié. Elles sont formalisées par des engagements autour des thématiques suivantes : formation, certification partielle ou totale par la formation ou la VAE, progression salariale ou professionnelle.

3.1.6 La communication

Le foyer de vie les Soleils d'Or étant une structure composée de plusieurs lieux de vie, nous devons être particulièrement attentifs à ce que les nombreuses informations quotidiennes circulent bien vers tous les professionnels concernés. D'ici la fin de l'année, tous les lieux de vie seront connectés au réseau local, ce qui permettra notamment aux salariés de pouvoir échanger des informations via cet outil. Par ailleurs, depuis de nombreuses années, l'établissement est équipé d'un logiciel « vision sociale » qui regroupe les informations concernant chacune des personnes accueillies. L'ensemble des données administratives, les bilans éducatifs, le dossier médical (accès sécurisé et réservé aux seules infirmières), les fiches de liaison d'urgence y sont inscrites. Par ailleurs, pour faciliter la communication, toute réunion fait l'objet d'un compte-rendu accessible à chaque professionnel concerné.

3.1.7 L'intérim

Les autorités de tutelle nous octroient dans le fonctionnement de l'établissement une enveloppe budgétaire pour des remplacements intérimaires. Dans la limite de cette enveloppe, et en fonction des besoins, nous faisons appel à des agences d'intérim spécialisées dans le secteur médico-social. Ces demandes ont lieu lorsqu'il s'agit de remplacer des salariés absents de façon inopinée ou prévisible (maladie ou formation par exemple). Il y a donc tout au long de l'année de nombreux intérimaires qui interviennent au foyer de vie. Les agences d'intérim nous proposent des personnes qualifiées (aide-soignant) qui reviennent régulièrement et connaissent le fonctionnement et les personnes accueillies. Dans la plupart des cas, elles s'adaptent vite du fait de leur expérience professionnelle. Toutefois, afin d'aider ces personnes à mieux se repérer encore et garantir aux personnes accueillies une cohérence et une qualité dans leur prise en charge, nous avons élaboré un protocole d'accueil. Même si ces remplacements ne sont pas idéals, il est indispensable de maintenir un encadrement qui permette d'assurer la sécurité des résidents. A ce jour, l'intérim est une solution efficace pour maintenir ce cadre sécurisant.

3.1.8 L'accueil des stagiaires et des bénévoles

La présence et l'investissement des stagiaires dans l'établissement sont directement en lien avec leurs projets de stages. Les équipes se rendent disponibles pour leur transmettre des savoirs, des valeurs, des « savoir-faire » et des « savoir-être » professionnels, une éthique.

De plus, l'accueil de ces étudiants permet à l'établissement un nouveau regard ouvrant à une évaluation permanente, permettant un questionnement des pratiques et des équipes.

Tout comme les salariés, les stagiaires sont tenus à la discrétion et au respect des personnes.

3.2 L'organisation du travail

3.2.1 Une journée type

L'équipe éducative intervient de 7H30 à 22H00.

De 7H30 à 9H30 ont lieu les levers échelonnés des résidents. Ces deux heures quotidiennes sont consacrées à l'accompagnement du petit déjeuner, de la toilette, de l'habillement, des petits soins quotidiens et à l'entretien des chambres.

A partir de 9H30, les résidents de l'internat se rendent à Arc-en-Ciel à pied depuis leur lieu de vie ou en véhicule selon leurs besoins.

Ils y rejoignent les externes qui y sont accompagnés chaque matin par les chauffeurs du foyer de vie ou qui viennent par leurs propres moyens.

Durant la matinée, les résidents fréquentent les ateliers de jours, à l'exception de ceux demeurant sur les lieux de vie attachés à un accompagnement spécifique.

Pour le déjeuner, les résidents, accompagnés par le professionnel ayant en charge l'activité à laquelle ils participent, déjeunent au self entre 11H45 et 12H30.

Ce temps de repas permet de travailler des notions importantes comme la diététique et l'hygiène alimentaire.

Après le déjeuner, de 13h00 à 14H00, les résidents peuvent rejoindre différents lieux selon leurs souhaits : la cafétéria (où ils auront plaisir à échanger, partager une consommation, jouer, lire, se reposer, ne rien faire), mais aussi la salle de repos, la salle informatique, leur lieu de vie pour les internes. Pour la sécurité physique et psychologique des personnes accueillies, chaque lieu est bien entendu encadré par un membre de l'équipe éducative.

A partir de 14h00, les résidents, selon leur planning personnalisé, participent aux activités proposées jusqu'à 16H15. Les résidents internes regagnent leurs maisons et les externes sont raccompagnés à leur domicile par les chauffeurs ou rentrent par leurs propres moyens.

A l'internat, les personnes accueillies se retrouvent autour d'une boisson, puis jusqu'à 19H00, les accompagnements sont consacrés au quotidien : toilettes, rendez-vous médicaux ou divers (coiffeur, courses personnelles) au repos ou encore à des activités extérieures (équitation, danse...).

Vers 19h00, les résidents dînent puis regagnent leur chambre ou passent un moment collectif autour d'une boisson chaude et de la télévision.

Les résidents de chaque lieu de vie se réunissent une fois par semaine avec les éducateurs pour organiser le programme des tâches hebdomadaires à effectuer, pour s'informer, organiser la semaine et dialoguer sur les sujets qui les préoccupent.

3.2.2 Les week-ends

Chaque semestre, un calendrier de retour en week-end est adressé à toutes les familles ou familles d'accueil, une fois que le résident a été reçu par la chef de service pour faire part de ses souhaits.

Lors des week-ends, l'accompagnement doit permettre aux résidents de vivre à leur rythme et d'avoir accès aux loisirs dont ils ne peuvent profiter durant la semaine.

De plus en plus de résidents demeurent sur le foyer de vie durant les week-ends à leur demande ou du fait du vieillissement de leurs parents qui ne peuvent plus les accueillir aussi souvent qu'ils le souhaiteraient.

Sept éducateurs sont présents chaque jour du week-end pour assurer le bon fonctionnement de chaque étage des maisons.

Le programme du week-end est élaboré par les résidents avec l'aide des éducateurs, examiné et validé par la chef de service de l'internat et la direction.

3.2.3 Les séjours

Différents types de séjour peuvent être proposés aux résidents :

- ➡ un séjour individuel en organisme spécialisé préparé en collaboration étroite avec les différents partenaires (résidents, familles et/ou tuteurs),
- ➡ un séjour collectif organisé par l'établissement, moyennant une participation financière.

3.3 La sécurité et les obligations réglementaires

Le bâtiment se conforme à toutes les obligations réglementaires ainsi qu'à la prévention des risques prévus par la Loi. L'établissement est soumis aux dispositions du règlement de sécurité du 25/06/1980 modifié contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public annexé au Code de la construction et de l'habitation. (Décret du 31/05/1978 – Article R123-1 à R123-155). Il est classé dans le type J (établissements ayant vocation principale à recevoir ou héberger des personnes âgées et personnes handicapées enfants ou adultes) en 4^{ème} catégorie ou 5^{ème} catégorie.

Tout le personnel de l'établissement est mis en garde contre les dangers que présente un incendie et est informé des consignes très précises en vue de limiter l'action du feu et d'assurer l'évacuation du public. Des exercices pratiques, ayant pour objet d'instruire le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie ont lieu au moins une fois par semestre conformément à la réglementation en vigueur. Des entreprises spécialisées assurent la maintenance des systèmes de détection et le registre de sécurité est tenu à jour. Enfin, la Commission Municipale de Sécurité visite et vérifie la conformité de l'établissement tous les 5 ans. Concernant les obligations sanitaires, l'établissement se conforme aux directives exigées par les pouvoirs publics et met en place chaque année un plan canicule, et selon les circonstances des mesures particulières (pandémie grippale par exemple).

L'I.A.D.E.S. emploie plus de 100 salariés, elle a donc un comité d'entreprise (C.E.) et des délégués du personnel (DP) qui fonctionnent sous la forme de délégation unique. Ces instances se réunissent une fois tous les mois et diffusent par voie d'affichage le compte rendu des réunions.

Le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.) est une instance représentative qui se réunit tous les 3 mois en présence du médecin de travail. Sa mission est essentiellement de veiller à ce que les normes et obligations réglementaires soient respectées dans les domaines de la santé, de l'hygiène et des conditions de travail.

3.4 Matériel et véhicules

Afin d'assurer une prise en charge de qualité, l'établissement dispose d'équipements spécifiques. Chaque rez-de-chaussée des « Maisons » dispose d'une baignoire sensorielle et certaines salles d'activités du bâtiment Arc en Ciel sont aménagées de façon spécifiques en fonction des activités qui s'y déroulent.

Pour se déplacer, le Foyer de Vie dispose d'un parc automobile :

- 4 minibus de 9 places
- 1 master aménagé
- 2 véhicules type kangoo
- 1 véhicule utilitaire

IV Perspectives, projets et plan d'amélioration

Le Foyer de vie les Soleils d'Or a fêté cette année ses 25 ans d'existence. L'établissement est comme beaucoup d'autres confronté au vieillissement des personnes qu'il accueille.

Plusieurs solutions ont été envisagées. La plus concrète actuellement consiste à aménager au plus près de leurs besoins, les emplois du temps des résidents dont le rythme ralentit. L'hypothèse la plus sérieuse « demain » est de parvenir à intégrer une unité d'une dizaine de places dans le futur EHPAD qui devrait voir le jour d'ici quelques années sur le terrain voisin. Cela permettrait à plusieurs résidents de trouver un lieu adapté, qui leur permettra de poursuivre leur chemin, sans pour autant devoir se « délocaliser », recommencer une nouvelle vie, dans un nouvel environnement.

Cela permettrait d'admettre des personnes qui attendent une place depuis longtemps et qui, pour certaines, sont sous aménagement Creton.

Dans un souci de mieux correspondre aux attentes de la loi et de faciliter les échanges entre les personnes, nous sommes déterminés à rendre le site, les locaux, les différents documents institutionnels accessibles. Cette démarche a déjà commencé avec une formation « Makaton » pour 30 salariés. Cela prendra du temps !

Dans les prochains plans d'investissements, nous veillerons à maintenir une qualité d'accueil via des aménagements dans les différents lieux d'hébergements notamment.

Plusieurs idées ont déjà émergé. Nous aimerions quoiqu'il en soit nous doter d'un salon des familles et d'une infirmerie accessibles par l'extérieur. Enfin, toujours concernant les locaux, nous maintiendrons le patrimoine en parfait état et procéderons aux améliorations nécessaires pour optimiser notre consommation d'énergie.

Enfin, pour répondre aux attentes de la dernière évaluation externe, nous poursuivrons notre travail d'ouverture sur l'extérieur. Cela se fera par exemple en renouvelant notre investissement dans des expositions qui permettent de mettre en valeur le « travail » effectué par les personnes accueillies.